

DEPARTEMENT DE LA  
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT  
DE BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE  
DE FLOIRAC

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE DE FLOIRAC

**Séance du 30 septembre 2019**

**Objet**

**Remboursement  
des frais  
engagés à  
l'occasion du «  
Smart city expo  
world congress »  
de Barcelone**

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 24 septembre 2019 s'est réuni à 18 Heures 30 sous la présidence de M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.

**Etaient présents :**

**Mme N. LACUEY, M. NAFFRICHOUX, Mme GRANJEON, M. CAVALIERE,  
Mme C. LACUEY, M. IGLESIAS, Mme DURLIN, M. GALAN,  
Mme CHEVAUCHERIE, Mme REMAUT, Mme COLLIN, Mme MILLORIT,  
Mme BONNAL, Mme LOUKOMBO SENG, M. MEYRE, M. DANDY,  
M. RAIMI, M. BAGILET, Mme LARUE, M. BOURIGAUT, Mme HERMENT,  
M. VERBOIS, M. ROBERT, M. CALT, M. DROILLARD, M. LE BARS, M. BUTEL**

**LE NOMBRE DE  
CONSEILLERS  
MUNICIPAUX EN  
EXERCICE EST DE :**

33

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

**Mme LAQUIEZE à Mme DURLIN  
M. LERAUT à Mme N. LACUEY  
Mme FEURTET à M. ROBERT  
M. HADON à M. BUTEL**

**Absent:**

**M. LEY**

**MME N. LACUEY a été nommée secrétaire de séance**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le congrès « Smart city expo world congress » se tiendra à Barcelone les 19 et 20 novembre 2019 et qu'il est de l'intérêt de la Ville de participer à ce congrès en se faisant représenter par M. Cédric NAFFRICHOUX, Adjoint au Maire délégué aux Ressources Humaines, à l'Administration Générale et aux Finances, aux Marchés Publics et aux Nouvelles Technologies.

Vu l'article L 2123.18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'exercice des mandats spéciaux,

Vu l'avis de la Commission Ressources Humaines, Administration Générale et Finances, Marchés publics et Nouvelles Technologies réunie en date du 11 septembre 2019 ;

Considérant que Bordeaux Métropole prend à sa charge les frais d'inscription au congrès et que la Ville ne doit supporter que les frais annexes (hébergement, déplacements, ...) ; A ce jour, les tarifs spéciaux dont la Ville peut profiter font ressortir un prix du vol aller et retour de 46,96 € et un prix de 365,04€ pour les nuitées des 18 et 19 Novembre.

Le Conseil Municipal, après délibéré,

**DECIDE** la prise en charge des frais engagés par Monsieur Cédric NAFFRICHOUX, Adjoint au Maire délégué aux Ressources Humaines, à l'Administration Générale et aux Finances, aux Marchés Publics et aux Nouvelles Technologies et dans les conditions suivantes :

- Sur présentation d'un état de frais en application de l'article visé ci-dessus,
- Dans la mesure où les sommes engagées ne sortent pas du cadre des missions assignées et ne présentent pas de montant manifestement excessif.

**DIT** que les fonds correspondants sont inscrits au B.P. 2019 au compte 6532 « frais de mission et de déplacements ».

*Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus  
Et ont signé au registre les membres présents*

**POUR EXTRAIT CONFORME :**  
**A la Mairie de FLOIRAC, le 1<sup>er</sup> octobre 2019**



*Le Maire,*

Nombre de votants :	32
Suffrages exprimés :	<b>32</b>
Pour :	<b>32</b>
Contre :	
Abstention :	